



Les 11h00 de repos journalier... OUI ! MAIS PAS POUR LES CRS ?

Nous avons pu précédemment observer qu'en matière d'emploi tout était possible jusqu'à l'extrême, en employant la CRS 18 pendant 25 heures afin de garder des barrières de péages . Les agriculteurs menaçant de tout casser... !

Nos fins limiers policiers ont réussi, sans difficultés précisons le, à résoudre un tour de magie HIÉRARCHIQUE GENDARMESQUE ...!

En effet nos « braves moblots », ont fait valoir qu'ils ne pouvaient effectuer la mission demandée, pour le non respect des 11h00 du repos journalier car déjà employés sur une précédente vacation...

Comment notre administration peut-elle cautionner et approuver des textes européens non-appliqués (normalement) à nos forces de l'ordre ?

Que nous abordions les sujets, horaires, sécuritaires ou encore conditions d'emploi, les CRS sont trop souvent mis à mal !

« Effectifs E.G.M, n'oubliez pas que bons nombres d'avancées dont vous bénéficiez sans bouger, sont obtenues grâce à l'abnégation de vos collègues des Compagnies Républicaine de Sécurité ! »

« L'UNSA Police réitère et exige une nouvelle fois, des explications précises sur cette gestion des plus hasardeuse sur l'emploi des forces mobiles ce 30 Janvier 2018 lors duquel le professionnalisme des collègues de la CRS 18 aura permis d'effectuer 25 heures non stop ! »

**Le bureau zonal
CRS Sud-ouest**

UNSA POLICE, le langage de vérité